

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5660

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

objet : **Contrat de plan Etat-Région - Volet routier - Cofinancement - Convention**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 comporte un volet routier qui représente, pour le département du Rhône, un montant global de 561,8 MF. La moitié de cette enveloppe, environ, serait affectée à des opérations intéressant le réseau routier national sur le territoire de la Communauté urbaine.

Sur le plan financier, comme pour les contrats de plan précédents, il est fait appel à un partenariat des collectivités locales. Les opérations intéressant la Communauté urbaine sont répertoriées ci-après ainsi que la clé de financement proposée :

1 - A45 : mise à deux fois deux voies entre Brignais et le pont de la Mouche

Il s'agit de la poursuite de la mise à deux fois deux voies de cet itinéraire, sur une longueur de 5,500 kilomètres. Le coût est évalué à 150 MF dont 100 MF sur le territoire de la Communauté urbaine.

Clé de financement proposée (en MF) :

Etat	Région	Département ent	Communa uté urbaine	Total
27,5	27,5	22,5	22,5	100

2 - Viaduc Mermoz

L'autoroute A 43 représente une coupure importante dans les quartiers de Bron-Parilly et Lyon-Mermoz, du fait, notamment, de la présence du viaduc de franchissement du carrefour Mermoz-Pinel. L'opération consiste à développer un projet urbain dont une composante majeure sera la requalification de cet axe routier.

En première approche, un montant de 50 MF a été inscrit au contrat de plan.

Clé de financement proposée (en MF) :

Etat	Région	Département-Communauté urbaine	Total
13,75	13,75	22,5 (1)	50

(1) répartition à préciser entre les deux collectivités

3 - Accès au pôle hospitalier "est"

Les études conduites pour l'accessibilité du pôle hospitalier "est" (CHS du Vinatier, hôpital neurologique, hôpital cardiologique, futur hôpital pédiatrique) ont montré la nécessité de réaliser un branchement direct sur le boulevard périphérique (RN 383). La réalisation de cet accès est évaluée à 20 MF.

Clé de financement proposée (en MF) :

Etat	Région	Département	Communauté urbaine	Total
5,5	5,5	4,5	4,5	20

4 - Aménagements qualitatifs sur les routes nationales

Les aménagements à réaliser consisteront, en particulier, à requalifier des traversées d'agglomération en diminuant l'insécurité routière, en résorbant des nuisances acoustiques ou en supprimant des "points noirs" paysagers. Un montant de 70 MF a été inscrit au contrat de plan pour réaliser plusieurs opérations dont l'inventaire et la mise au point technique restent à finaliser.

Pour les actions qui seront situées à l'intérieur de la Communauté urbaine, la clé de financement proposée est la suivante :

Etat	Région	Département	Communauté urbaine	Total
40 %	30 %	15 %	15 %	100 %

5 - Protections phoniques

L'opération porte sur la résorption de plusieurs "points noirs bruit" identifiés sur les voies rapides urbaines de l'agglomération lyonnaise. Elle englobe des travaux de protection de façades, des constructions ou rénovations d'écrans ou des acquisitions foncières.

Le programme inscrit au contrat de plan s'élève à 62 MF. La liste des actions reste à arrêter, mais toutes seront situées sur le territoire communautaire.

Clé de financement proposée (en MF) :

Etat	Région	Département	Communauté urbaine	Total
31,0	12,4	9,3	9,3	62

6 - Equipements dynamiques et gestion du trafic

Les actions répertoriées sous cette rubrique ont pour objectif de diminuer l'insécurité routière, de diminuer la congestion du réseau de voirie rapide, d'étendre la gestion de trafic à de nouvelles infrastructures et de mettre en relation les modes de gestion des différents réseaux.

Un montant de 21,5 MF est inscrit au contrat de plan.

Clé de financement proposée (en MF) :

Etat	Région	Département	Communa uté urbaine	Total
8,70	4,30	4,25	4,25	21,5

En résumé, l'ensemble des actions engagées se traduirait, pour la Communauté urbaine, par une charge financière de l'ordre de 60 MF. Chaque opération -ou ensemble d'opérations- ferait l'objet d'une convention entre les partenaires concernés.

Dans cet esprit, indépendamment des mises au point qui restent à effectuer, certaines opérations de protections phoniques peuvent être menées dès maintenant et la convention correspondante peut être signée. Elles concernent :

- A 7 (quai Perrache et cours de Verdun à Lyon 2°) : traitement de façades,
- A 43 (groupe Alexis Carrel à Bron) : traitement de façades,
- A 6 (tranchée de Montriblond à Lyon 9°) : acquisition et démolition de pavillons.

Leur coût global est estimé à 22,8 MF, la part incombant aux collectivités s'élevant à 30 %, soit 6,84 MF. Le fonds de concours de la Communauté urbaine s'élèverait à la moitié de cette somme, soit 3,42 MF.

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le principe de cofinancer, aux côtés de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône, les actions décrites ci-dessus.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention permettant l'engagement des protections phoniques à réaliser sur l'A 7, l'A 43 et l'A 6.

3° - Les dépenses à engager pour ces opérations seront imputées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - et à inscrire au titre des autorisations de programme - exercices 2002, 2003 et 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,